



Règlement d'Ordre Intérieur destiné aux activités encadrées

Art 1. Définitions

On entend par « activité encadrée » toute activité pratiquée au sein de Lago Mons Piscine du Grand Large rassemblant plusieurs personnes (mineurs ou non) et encadrée par un ou plusieurs adultes responsables.

Par défaut, on entend par adulte responsable tout adulte majeur ayant soit officiellement à charge un groupe, qu'il soit composé de personnes mineures ou non, soit que son comportement envers celui-ci le laisse y penser (achat d'un ticket commun, rassemblement et orientation des membres, etc.).

Art 2. Public cible

On entend par « groupe » un ensemble de personnes, mineures ou non, agissant sous la responsabilité d'un adulte responsable. La notion de groupe n'est pas déterminée par la notion de quantité minimale que requiert le tarif groupe (min. 15 pers) pour bénéficier d'une réduction de tarif mais par la responsabilité détenue par un adulte vis-à-vis des personnes qui l'accompagnent.

Art 3. Règlement d'Ordre Intérieur

Toute personne souhaitant accéder aux installations aquatiques de Lago Piscine du Grand Large dans les conditions définies dans les articles 1 à 3 du présent règlement est censée connaître ce règlement et l'appliquer. Cette personne est définie ci-après comme le « responsable ».

Art 4. Procédures d'urgence

Si le « responsable » fréquente régulièrement les installations de Lago Piscine du Grand Large, celui-ci doit prendre connaissance des procédures internes d'urgence telles que les procédures dans le cas de noyade et d'incendie afin de garantir la sécurité des membres dont il a la responsabilité. Les documents y afférent sont disponibles à l'accueil sur demande expresse. Il se tiendra au courant des dates des exercices relatifs à la gestion de crise dans les 2 cas de figures cités précédemment et y participera dans la mesure de ses possibilités.



Av. de la Sapinette 20 – 7000 Mons – T. 065/22 08 30

accueil.mons@lago.be – www.lagomons.be

Art 5. Réservation

Toute intention d'un groupe de fréquenter le centre aquatique Lago Mons Piscine du Grand Large doit faire l'objet d'une demande préalable par mail (piscinedugrandlarge@lago.be) ou par le formulaire en ligne dans la rubrique Groupes et associations.

Cette réservation est fortement conseillée, afin de s'assurer de la disponibilité de vestiaires, de places au sein des différentes zones du centre aquatique, et surtout de la connaissance des conditions d'accès afin de garantir la sécurité du groupe.

La direction ou le personnel d'accueil se réserve le droit de refuser l'accès.

Sans réservation, mais avec une possibilité d'accéder aux différentes zones, le responsable se fera connaître auprès du personnel d'accueil en qualité de responsable de ce groupe. Il remplira l'attestation de prise en charge de groupe avant tout accès à la piscine. Il prendra connaissance des Consignes d'encadrement et de surveillance spécifiques aux groupes (Art. 8) et les respectera strictement.

Art 6. Encadrement – Quotas

La sécurité des nageurs est primordiale, et doit se faire en étroite collaboration entre les directions, les sauveteurs et les accompagnants.

Le nombre d'encadrants dépendra de différents facteurs, tels que

- Le nombre de nageurs
- L'âge des nageurs
- La capacité ou non de nager
- Les capacités intellectuelles (déficiences mentales)
- La ou les zones occupées.

Par défaut, le nombre d'accompagnant (*) (***) est défini comme suit :

➤ **Pour les groupes scolaires, les associations, clubs sportifs, et mouvements de jeunesse :**

- Nageurs + de 8 ans : 1 accompagnant pour 10 nageurs
- Nageurs de moins de 8 ans et non-nageurs : 1 accompagnant pour 5 nageurs

➤ **Pour les institutions pour personnes en situation de handicap :**

- 1 résident : 1 éducateur
- 2 à 4 résidents : 2 éducateurs
- 5 à 10 résidents : 3 éducateurs

(*) Au-delà de 2 accompagnants/éducateurs :

- Prévoir un accompagnant supplémentaire si occupation simultanée de plusieurs zones (sport, ludique, wellness)
- Prévoir une surveillance permanente hors de l'eau pour les groupes de + de 10 nageurs

(**) Ce quota ne s'applique que pour l'achat de tickets ludiques (occupation du bassin sportif inclus). Dans le cas d'une occupation exclusive du bassin sportif (cadre scolaire, occupation d'un couloir spécifique), le groupe est considéré comme scolaire et répond au règlement et à une convention annuelle spécifique. Le nombre d'accompagnants susmentionné ne s'applique pas.



Av. de la Sapinette 20 – 7000 Mons – T. 065/22 08 30

accueil.mons@lago.be – www.lagomons.be

Art 7. Encadrement – Responsabilité et dérogation

La responsabilité de fournir l'encadrement nécessaire incombe au responsable du groupe. Toute dérogation par rapport au respect du quota imposé doit faire l'objet préalablement d'une demande expresse par mail via l'adresse maitresnageurs.mons@lago.be.

Le non-respect entraînera le refus d'accès ou l'invitation de quitter les lieux, sans remboursements.

Art 8. Consignes de surveillance spécifiques aux activités encadrées (hors activités scolaires et clubs soumis à une convention annuelle).

- Dès son accès à l'intérieur du centre (tourniquet/porte groupe), le responsable aura en permanence à vue l'ensemble des personnes qu'il a sous sa responsabilité, que ce soit tant durant les déplacements (entrée, vestiaires, toilettes, entre les différentes zones) qu'à l'intérieur des bassins.
- La surveillance permanente et totale de l'ensemble du groupe à l'intérieur des bassins ne peut se faire que par une présence extérieure d'un responsable, le jeu dans l'eau avec le groupe est à proscrire si aucun responsable ne se trouve en dehors de l'eau.
- Le nombre maximal de membres d'un groupe par responsable dépendra de l'âge des enfants, du niveau de natation, et de ses capacités intellectuelles et physiques.
- Seul le responsable connaît son groupe et peut se porter garant de sa capacité à le gérer et à assurer sa sécurité, les représentants de Lago Piscine du Grand Large (Direction et/ou maître-nageur) restent néanmoins souverains dans l'interdiction d'accéder aux bassins (partielle ou totale) si les facteurs de risques d'accidents sont trop importants (surnombre, niveau de nage insuffisant, pas de signes distinctifs, comportement anormal, etc.).
- Le responsable veillera à porter un signe distinctif (t-shirt, gilet fluo, sifflet) afin qu'il puisse être repéré tant par son propre groupe que par les maîtres-nageurs.
- Les membres du groupe porteront un bonnet de bain de couleur similaire afin d'être plus facilement repérable, tant par le responsable du groupe que par les maîtres-nageurs.
- Le responsable du groupe veillera à se présenter à chaque poste de maître-nageur afin d'expliquer la composition du groupe (nombre, niveau de natation, signe distinctif, caractéristiques).
- Lorsqu'un signal sonore d'alerte survient, signe de lancement d'une procédure d'urgence, le responsable rassemble aussi vite que possible l'ensemble de son groupe à l'extérieur de l'eau en s'assurant d'avoir le nombre exact de membres et applique et fait appliquer les consignes données par le personnel de Lago Piscine du Grand Large.



Av. de la Sapinette 20 – 7000 Mons – T. 065/22 08 30

accueil.mons@lago.be – www.lagomons.be

Art 9. Mémento pour l'accompagnement d'activités encadrées

- Je suis adulte et j'accompagne des personnes à la piscine
- Je connais les caractéristiques des membres du groupe (âge, niveau de nage, capacités physiques et intellectuelles) et j'estime pouvoir les encadrer à la piscine en toute sécurité
- Je dispose d'un gilet ainsi que d'un sifflet pour être repéré par les membres du groupe et par les maîtres-nageurs
- Je distribue des bonnets d'une même couleur à chacun des membres afin que moi-même et les maîtres-nageurs puissions les repérer
- Je m'assure du nombre exact de mon groupe le plus souvent possible, tant lors des déplacements que dans les bassins
- Je ne m'aventure pas dans des zones qui me semblent difficiles pour un ou plusieurs membres de mon groupe
- Je ne cède pas à la pression de mon groupe pour entreprendre des activités dangereuses pour le niveau de mon groupe
- Je me présente au poste de maître-nageur à chaque changement de zone et lui expose les caractéristiques de mon groupe (âge, niveau de nage, couleur de bonnet, etc.)
- Je reste en dehors de l'eau si le groupe ne dispose pas d'un surveillant supplémentaire et si tous les membres du groupe savent nager
- J'équipe de brassards tous les membres de mon groupe qui présentent des difficultés à nager



Av. de la Sapinette 20 – 7000 Mons – T. 065/22 08 30

accueil.mons@lago.be – www.lagomons.be

Attestation de prise en charge

Je, soussigné(e)
Domicilié rue N°..... Bte.....
Code postal.....Localité.....Pays.....
Téléphone :.....Portable :
Adresse e-mail :
Date de naissance :

Représentant
l'institution/association/société/l'organisation.....
Dont le siège social est situé
rue N°..... Bte.....
Code postal.....Localité.....Pays.....
Téléphone :.....
Adresse e-mail :

Souhaite accéder aux installations de LAGO Mons Piscine du Grand Large dans le cadre d'une activité encadrée.

A ce titre, je déclare :

- Connaître le règlement d'Ordre Intérieur de la sa S&R Mons et le respecter.
- Etre accompagné de :
 - enfants de moins de 8 ans, dont non nageurs
 - enfants entre 8 et 18 ans, dont..... non nageurs
 - adultes de + de 18 ans, dont non-nageurs

Nom/Prénom et date de naissance du/des accompagnateurs :

-
-
-
-



Av. de la Sapinette 20 – 7000 Mons – T. 065/22 08 30

accueil.mons@lago.be – www.lagomons.be

- Assurer et assumer pleinement (avec les accompagnants) la surveillance du groupe dont j'ai la responsabilité, c'est-à-dire de manière non-exhaustive :
 - Communiquer et faire respecter le Règlement d'Ordre Intérieur :
 - Me présenter auprès des maîtres-nageurs des différentes zones, en possession d'un sifflet et d'un signe distinctif (brassard fluo, t-shirt, etc.) en expliquant de manière précise la constitution du groupe (signe distinctif, niveau) ;
 - Avoir en permanence à l'œil l'ensemble des enfants qui me sont confiés, et mettre tout en œuvre pour y parvenir :
 - Organisation de groupes
 - Par niveau de nage
 - De nombre adapté
 - Possédant un signe distinctif (bonnet, etc.)
 - Cohésion du groupe, quelle que soit la zone occupée
 - Selon le cas de figure, surveillance du groupe excentrée, c'est-à-dire en bord de bassin, et non dans l'eau !
 - Me soustraire aux injonctions sécuritaires des maîtres-nageurs, sans conditions.

Je déclare avoir reçu le règlement d'ordre intérieur de la Piscine du grand Large ainsi que le règlement destiné aux activités encadrées et en avoir pris connaissance.

Fait à Mons, le

.....

.....

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé ».



Av. de la Sapinette 20 – 7000 Mons – T. 065/22 08 30

accueil.mons@lago.be – www.lagomons.be